

***Partagez votre vision Monsieur Le Ministre!***

**Mémoire présenté dans le cadre de**

**La Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique  
québécoise**

**Par**

**François Baril, ing.f.  
Producteur forestier**

**Avril 2004**

# **Partagez votre vision Monsieur Le Ministre!**

## **Introduction**

Bonjour Monsieur le président, messieurs, mesdames. J'aimerais premièrement vous remercier de cette opportunité que vous me donnez de nous exprimer sur un sujet qui est aussi présent en Abitibi-Témiscamingue et qui nous tient autant à cœur, soit la forêt et sa gestion.

De plus, en ce début de présentation, j'aimerais aussi me présenter. Mon nom est François Baril et je suis ingénieur forestier depuis maintenant 20 ans tout comme mon illustre confrère, Monsieur Éric Bauce, aussi membre de votre commission. Abitibien de souche, j'y est d'ailleurs presque toujours œuvré avant et après la fin de mes études. J'ai d'ailleurs eu la chance de travailler autant à l'aménagement des forêts publiques que privées, et c'est de cette expérience qu'aujourd'hui je m'inspire pour vous formuler les quelques commentaires qui suivent :

## **Le développement durable**

Il me faut, au départ, vous préciser la raison du titre de ma présentation et par la suite, vous allez voir assez vite où je veux en venir, enfin, je l'espère. Comme je vous le mentionnais auparavant, j'œuvre en forêt québécoise depuis presque 20 ans. Lorsque je suis sorti de la faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval en 1984, c'était suite à la rétrocession des anciennes concessions forestières et le ministère des Terres et Forêts de l'époque avait la charge du réaménagement des forêts. En même temps, le gouvernement péquiste de l'époque annonçait un ambitieux programme de reboisement de 300 millions de plants. Pour réussir ce tour de force, M. Albert Côté promulgua le nouveau régime forestier qui remettait les responsabilités de l'aménagement forestier entièrement dans les mains des compagnies forestières avec comme fondement principal le principe de rendement soutenu. Depuis cette époque, nous vivons tant bien que mal avec ce régime qui a été modifié plusieurs fois depuis 1987. Mais depuis 3 ou 4 ans, plusieurs phénomènes se sont produits, phénomènes qui

semblent remettre en question notre régime forestier malgré les retombées économiques positives de ce régime.

Il y a eu l'Erreur Boréale de Richard Desjardins, le conflit du bois d'œuvre avec les américains, les nombreuses revendications territoriales des peuples autochtones, de très nombreux problèmes de cohabitation avec nombre d'utilisateurs de la forêt, des sérieux problèmes de main d'œuvre de travailleurs forestiers, et ce, principalement en forêt, ainsi que l'apparition de plusieurs nouveaux producteurs forestiers à l'échelle mondiale (ex. : Russie, Chili, Brésil, etc...).

Tous ces phénomènes ont entraînés des conséquences diverses et le plus souvent négatives dans les régions, telles que : des fermeture d'usines, le report de nombreux investissements ou rénovations, la complexification des activités de planification des bénéficiaires, une importante perte de latitude pour ces derniers, le blocage de nombreux chantiers forestiers et des douloureuses rationalisations d'entreprises. Autre conséquence des plus pernicieuses, l'écœurement généralisé de tous les travailleurs forestiers pour le travail professionnel qu'ils livrent tous les jours pour le bien être de tous les québécois.

La forêt québécoise craque de toutes parts. Elle ne réussit plus à combler les attentes de tous ses utilisateurs et à remplir ses promesses de biodiversité et de développement économique, le fameux développement durable.

Il me semble évident que trop de droits ont été alloués sur les forêts publiques (sans compter ceux qui ne sont pas encore réglés...) droits qui sont souvent incompatibles. Les forestiers ne peuvent plus aménager la forêt telle que leur dicte leurs besoins et surtout leur Manuel d'aménagement et les autres utilisateurs et bénéficiaires des ressources fauniques principalement crient de plus en plus fort au pillage des forêts. Il y a définitivement incompréhension et très probablement incompatibilité entre ces 2 grands groupes.

La solution du MRNFP à tous les problèmes est le développement durable, c'est-à-dire une loi des forêts qui devrait assurer :

- Ø La conservation de la diversité biologique
- Ø Le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers
- Ø La conservation du sol et de l'eau
- Ø Le maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques
- Ø Le maintien des avantages multiples que les forêts procurent à la société

Et la prise en compte dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées.

Est-ce réaliste dans le contexte actuel? Le gouvernement ainsi que les industriels peuvent-ils, dans le contexte actuel, assurer le respect de ces 6 critères? À quels coûts va se faire la « durabilité » de notre forêt?

L'aménagement écosystémique des forêts publiques, forêts qui supportent de très faibles volumes à l'hectare, c'est-à-dire en moyenne 100m<sup>3</sup>/ha. pour les peuplements de résineux, m'apparaît extrêmement coûteux, surtout en tenant compte des nouvelles restrictions à la coupe apportées par le MRNFP et ce qui s'en vient en 2004 et au cours des prochaines années. (ex. : aires protégées, territoire de l'entente Cri, refuges biologiques, îlots de vieillissement et pratiques sylvicoles adaptées.).

Comparons nous aux français qui ont réussi à produire grâce à l'amélioration génétique du pin maritime, des rendements de plus de 500m<sup>3</sup>/ha. en 50 ans. Ils produisent d'ailleurs même plus de bois que nous au Québec avec un territoire 6 fois plus petit! Et, comble de malheur, cette hausse de productivité s'en fait également ressentir au niveau des coûts de récolte qui sont 4 fois moins élevés, et ce, dû au volume par arbre (2m<sup>3</sup>/arbre). Nous pourrions poursuivre la comparaison avec les scandinaves, les chiliens, les brésiliens, les néo-zélandais, les américains et même nos voisins canadiens de l'Est, les néobrunswickois. La compagnie Irving a réussi, avec les plants d'épinettes blanches améliorées, à produire près de 800m<sup>3</sup>/ha. en 50 ans avec les volumes produits dans les coupes partielles. Toute une performance!

Nous avons probablement, au Québec, les scieurs les plus performants au monde, une exploitation forestière des plus efficace, mais pour ce qui est de l'aménagement forestier, beaucoup de travail reste encore à faire (surtout lorsque l'on va savoir ce que l'on veut et où on veut le faire) et au niveau de la production de fibre, nous sommes possiblement les derniers. Le retard est énorme, il nous fait perdre des parts de marché importantes et... bientôt, nombre de travailleurs et de municipalités vont en payer le prix, si nous ne faisons rien. Est-ce du « Développement durable »? Le développement durable est-il juste pour les orignaux, les perdrix, les campagnols à dos roux, les autochtones, ou si c'est aussi les travailleurs forestiers et les municipalités. Selon moi, il faut que la politique forestière québécoise tiennent vraiment compte des travailleurs forestiers et des municipalités, des régions qui sont dépendantes de la forêt. Le volet économique du développement durable doit être évalué et priorisé lors de toute décision d'aménagement forestier. Un de mes plus célèbre professeur, le regretté Monsieur

Marcel Lortie, affirmait que l'on ne faisait pas d'aménagement forestier pour les arbres ( ou les oiseaux) mais pour les gens! Il faut toujours se rappeler ses priorités.

Pour vraiment atteindre des objectifs du développement durable, il faut envisager de nouvelles façons d'aménager la forêt. Un concept qui est apparu aux États-Unis et qui a été promu au Québec par M. Christian Messier, ing.f. semble prometteur. Il s'agit de la triade. Ce concept s'appuie sur un nouveau zonage du territoire où tout le monde y trouverait son compte. Il suggère des secteurs à protection intégrale (aires protégées), des secteurs d'exploitation écosystémiques (comme à l'heure actuelle) des secteurs à production forestière intensive où la production de fibre serait prioritaire et aussi des aires où l'on favoriserait prioritairement la faune. Il me semble que ce concept permettrait à tous d'y trouver son compte tout en assurant une augmentation de la production forestière à moyen et long terme.

## **Financement des travaux sylvicoles**

Le concept de triade suppose le développement de plants à croissance rapide et l'injection massive de fonds pour l'aménagement intensif. Il semble que cette injection supplémentaire d'argent neuf pose problème au niveau des finances publiques. Le propriétaire du terroir québécois semble en panne de réalisation de nouveaux investissements, investissements essentiels à l'augmentation de la production forestière et aux retombées économiques qui s'en suivent. Et ce, malgré plusieurs études économiques qui démontrent le coût réel nul pour l'État : des investissements en travaux sylvicoles. En effet, l'AFAT, dans une étude réalisée par le Groupe DGR en 1998, les rendements financiers d'un projet d'aménagement intensif de \$20 millions serait de 270% pour l'État. D'autres parts, Monsieur Luc Boutillier affirmait quant à lui, dans une étude réalisée avec le groupement forestier de l'Est du lac Témiscouata, que le rendement pour l'État de l'investissement sylvicole était de 104% l'année même de l'investissement. Il faut bien sûr ajouter à cela les retombées à long terme des améliorations forestières, qui sont principalement la production de fibres, l'amélioration de la structure économique des régions, les aménités environnementales (dont la captation du carbone) etc...

Même avec ce constat, est-ce que le gouvernement procèdera aux investissements requis? Ou devons nous trouver d'autres bailleurs de fonds pour le financement des travaux sylvicoles? Est-ce que l'État ne devrait pas envisager d'autres modes de gestion des forêts publiques? Le métayage pourrait-il être étendu à l'ensemble du Québec rural?

Le gouvernement doit-il repenser la tenure des forêts québécoises? Ou d'une partie des forêts québécoises quant on sait que ce sont les forêts privées qui sont les plus aménagées et qui ont les meilleurs rendements en fibre à travers le monde?

Par ailleurs, est-ce que l'État devrait encore investir autant d'argent dans des traitements sylvicoles qui n'ont pratiquement aucun rendement en volume tel que l'Éclaircie précommerciale? Pour le financement des travaux, RESAM a proposé en 2002, pour le sommet qui devait avoir lieu en 2003, des choses intéressantes faisant participer tous les propriétaires de lots. Je suggère, pour la forêt publique, la création d'un fond d'aménagement intensif national qui serait financé par tous les salariés de la forêt québécoise, à un pourcentage de, par exemple : ½ de 1% et qui serait entièrement utilisé à la production de fibre, ce qui amènera donc des retombées directes pour tous ces mêmes salariés.

### **La main d'œuvre forestière**

Je ne voudrais pas terminer mon texte sans glisser quelques mots sur la main d'œuvre en aménagement forestier. Nous constatons tous, et tout particulièrement les entrepreneurs forestiers affectés aux travaux d'aménagement non mécanisés, qu'il y a pénurie de plus en plus sévère de travailleurs manuels. Tout le monde s'entend sur le fait que ce phénomène va s'accroître énormément d'ici quelques années malgré les besoins grandissants des travailleurs manuels. Ces métiers (reboiseurs, débroussailliers et abatteurs manuels) sont dévalués parce que ce sont des métiers très exigeants et réalisés souvent très loin du domicile familiale.

Particulièrement, ces travailleurs d'une saison à l'autre ne savent pas : où ils vont travailler? Combien de temps vont-ils travailler? Et surtout, quels gains ils vont réaliser au cours de la saison? Et dans de nombreux cas, pour quel employeur vont ils œuvrer? N'est-ce pas quelques légères sources de stress? Surtout quant on sait que ces emplois se réaliseront plus à partir de camps forestiers et dans les conditions de travail les plus pénibles que l'on connaît! Certains travailleurs sont même obligés de marcher plus d'un kilomètre en forêt avec leur matériel sur le dos avant de commencer à travailler?

Et même après ce contrat, le bruit court que le gouvernement voudrait retourner en soumission pour l'allocation des travaux sylvicoles, question de palper le vrai « prix » du marché. Ce que j'en

comprend, c'est qu'au lieu d'essayer de trouver des solutions concrètes, telles que d'offrir des conditions de travail acceptables pour les travailleurs forestier, le gouvernement veut carrément les éliminer...

Je suggère, comme mesures concrètes, la formule d'un revenu minimum garanti pour les travailleurs et d'attacher les travailleurs au territoire, ex. : métayerie.

Il est vraiment temps que le gouvernement de concert avec l'industrie forestière prennent des mesures concrètes pour revaloriser les métiers de la forêt et qu'ils s'assurent que ces travailleurs bénéficieront des conditions de travail qui reflète les exigences et la pénibilité de leur travail. C'est seulement à ce moment que nos problèmes de main d'œuvre s'estomperont.

Pourquoi ne créons nous pas notre propre programme télévisé hebdomadaire dans le style de la « Semaine verte » pour parler de la forêt et des forestiers. Malheureusement, aujourd'hui, ce qui n'est pas médiatisé n'existe pas. Le « Média » est le « Message ». Il faut renverser certaines tendances et démontrer aux québécois qui travaillent vraiment pour eux, dans leur intérêt pour bâtir des forêts en santé et non des carrières éphémères grandement médiatisées.

En résumé (Conclusion)

- Ø Le MRNFP affirme que sa politique forestière répond aux principes du développement durable. Les principes économiques devraient être mieux évalués et surtout priorisés.
- Ø Pour atteindre ces objectifs, le MRNFP doit envisager d'autres modes de gestion, de tenure et surtout un nouveau zonage du territoire tel que celui proposé par le concept de triade.
- Ø Le MRNFP doit évaluer précisément les gains en volumes réalisés par ces investissements en forêt publique et minimiser les traitements qui n'ont aucun rendement de matière ligneuse.
- Ø Le MRNFP devrait régler les dossiers des revendications territoriales avec les autochtones et ce, pour s'assurer d'une paix sociale et permettre aux forestiers de pouvoir travailler.
- Ø Le MRNFP doit augmenter ses investissements en forêt privée et intramunicipale parce que ce sont les forêts les plus près des usines, les plus productrices et où les investissements ne sont pas remis en question par les populations. Je suggère aussi au MRNFP de prendre des mesures adéquates pour s'assurer du retour de ces investissements.

- Ø Le MRNFP, de concert avec tous les intervenants forestiers doivent prendre des mesures concrètes pour revaloriser les métiers de travail forestier et de s'Assurer que le travailleurs obtiennent des conditions de travail décentes.

Mais surtout, partagez votre vision M. le Ministre. Dites nous vers où nous en allons nous? Quels sont vos objectifs d'aménagement? Combien de travailleurs seront nécessaires à moyen et à long terme? Combien coûtera la matière ligneuse à exploiter dans l'avenir? Est-ce que la matière ligneuse sera si dispendieuse qu'il n'y aura plus aucun gain pour l'État à fournir le bois de ses forêts?

S'il vous plaît, Monsieur le Ministre, partagez votre vision de notre bien collectif le plus précieux de nos emplois et de nos communautés.

François Baril, ing.f.  
Et producteur forestier